

Compte rendu Réunion virtuelle des 22 et 23 août 2023

Présences : Lance Haymond, APNQL
Guy Latouche, APNQL
Pierre Bélanger, SCHL
Ina Wielinga, SCHL
Jean-François Samuel, SCHL
Oumar Ba, SAC (DGSPNI)

Bruce Labrador, SAC
Johanne Verville, SAC
André Dansereau, SAC
Nathalie Spénard, SAC

Invités Point 6 – Modernisation des infrastructures : SAC national : Jessica Gordon, Shawn Nicholson, Adam Rhyndress, Aline Neves. Pascal Dubé (SAC) et Orlando Carstoi (SAC, DGSPNI) assistent à la présentation.

Animatrice : Johanne Verville; **rédaction :** Nathalie Spénard

DGSPNI = Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits

Partie 1 – Mardi le 22 août – 13h à 16h

1. Mot de bienvenue et introduction

Johanne Verville souhaite la bienvenue. Oumar Ba est de retour à titre de représentant de la DGSPNI.

2. Adoption de l'ordre du jour et varia (SAC)

L'ordre du jour est accepté avec ajout au varia d'un point sur quatre sessions de discussion exploratoires que SAC souhaite tenir à l'automne 2023. Avec l'accord de tous, le point sera abordé à la suite de la présentation sur la modernisation des infrastructures, prévue le 23 août, 13h.

D'ailleurs, B. Labrador remercie d'accepter d'allouer une plage à l'agenda pour la présentation sur la modernisation des infrastructures. Il informe que Pascal Dubé (SAC) et Orlando Carstoi (SAC-DGSPNI) assisteront à cette présentation.

3. Suivi des actions de la rencontre du 17 mai 2023


La mise à jour des actions est faite.

4. Environnements national et régional

Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL)

Itinérance

Une séance de dialogue hybride sur le Plan d'action national des Premières Nations sur l'itinérance, organisée par l'Assemblée des Premières Nations (APN), est prévue le 12 septembre 2023. Ce sera l'occasion d'examiner l'ébauche du Plan d'action, de donner des avis et de déterminer d'autres solutions, des possibilités de partenariat et les ressources nécessaires pour aider les membres des Premières Nations (PNs), peu importe leur lieu de résidence.

 Dans le cas de projets visant la construction de maisons d'hébergement pour contrer l'itinérance, on doit également aborder l'opération de ces maisons, qui se doit d'être un processus complet et arrimé (P. Bélanger).

Service correctionnel Canada (SCS) s'intéresse à ce dossier et la pertinence de l'inclure aux discussions pourrait être évaluée. (I. Wielinga)

Renforcement des compétences et capacités

Le Conseil scolaire des Premières Nations en éducation des adultes (CSPNÉA), principal partenaire de l'Axe compétences et capacités du Plan d'Action, nous a informés que le Programme de formation des gestionnaires de l'habitation est en révision. Des modules sur le radon et la gestion des situations de crise seront ajoutés au curriculum de formation. De plus, une formation d'apprenti-inspecteur est en préparation et une campagne de recrutement de la première cohorte sera lancée cet automne.



A. Dansereau précise que l'orientation vise dorénavant une formation d'inspecteurs locaux des Premières Nations plutôt qu'une formation d'apprenti-inspecteur.

Les anciens étudiants du programme pourraient potentiellement, s'ils sont intéressés, bénéficier des nouvelles formations qui seront offertes. L'approche est en cours de discussion entre la CSPNÉA et le ministère de l'Éducation. (G. Latouche, A. Dansereau).

Transfert de responsabilités

Les Chefs en assemblée ont confié aux organisations régionales qui relèvent de leur autorité, les commissions et les organismes régionaux de l'APNQL (CORS), un mandat d'analyse approfondie des risques et avantages du transfert de responsabilités dans tous les domaines d'intérêt, tout en s'inspirant des travaux déjà réalisés en collaboration avec les représentants des communautés et des organisations dans le cadre du processus de gouvernance en santé et en services sociaux. Les CORS ont tenu un lac-à-l'épaule et un plan de travail est en développement. Les résultats des travaux seront présentés aux chefs de l'APNQL à des fins d'adoption afin qu'ils puissent, à l'avenir, prendre des décisions éclairées quant à la viabilité de procéder à de tels transferts sur une base communautaire, en tant que nation et/ou sur une base régionale.

Élaboration d'une nouvelle réglementation sur l'eau potable et les eaux usées des Premières Nations

SAC a déposé, le 21 juillet 2023, une nouvelle version de la législation sur l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures connexes sur les terres des Premières Nations, qui se veut similaire à la version précédente. Plusieurs points importants demeurent à traiter :

- le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale sur les sources d'eau sur les terres des PN;
- un engagement à fournir un financement suffisant;
- un engagement à créer et à financer une commission de l'eau des PN;
- des normes nationales minimales en matière d'eau et d'eaux usées;
- des accords sur les sources d'eau transfrontalières;
- des dispositions relatives à l'immunité renforcées, en associant les normes et le cadre de financement.

Les Grands Chefs et les Chefs de l'APN demeurent déterminés à s'assurer, dès l'entrée en vigueur de la législation, que ces éléments soient intégrés.

La région a été mise au défi dès le départ pour rester à l'affût du dossier. Une lettre de l'APNQL adressée à la ministre Hadju indique clairement les lacunes. Aucune loi ne sera efficace s'il n'y a pas de financement suffisant. C'est un élément clé. La responsabilité des opérateurs doit également être protégée.



Compte tenu que la Région du Québec est dans une bonne situation relativement à l'eau potable et aux avis d'ébullition, ceci apporte des limites à la disponibilité des fonds en eau pour la Région. Il est essentiel de poursuivre les investissements en eau, et particulièrement en eaux usées et il est espéré que cette nouvelle législation encadre et réponde à ces besoins. (B. Labrador).

Initiative Yānonhchia'

Chef Haymond fait part de son implication dans ce projet et en aborde les grandes lignes. Sommairement, l'initiative vise à développer une solution institutionnelle conçue, dirigée et gérée par les Autochtones pour accéder aux marchés financiers pour le logement autochtone et ainsi favoriser l'accès à la propriété privée et à des solutions hypothécaires pour les membres des PN.

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)

Situation générale du logement

Avec les pressions inflationnistes persistantes, l'augmentation des taux d'intérêt et la hausse des coûts de financement et de construction, l'accession à la propriété devient moins abordable au Canada. La situation n'est pas bien meilleure du côté des logements locatifs. Davantage de personnes qui n'ont pas les moyens d'acheter

restent locataires, tandis que les cibles d'immigration élevées continuent de stimuler la demande de logements locatifs.

Remaniement ministériel

L'honorable Sean Fraser a été nommé ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités. Il est le nouveau ministre responsable de la SCHL et d'Infrastructure Canada. Ceci est conséquent avec la dernière annonce demandant à Infrastructure Canada (INFC) de prendre de nouvelles mesures pour soutenir le ministre de la SCHL en renforçant la politique du logement et la capacité des programmes. La lettre-mandat sera circulée aux membres dès qu'elle est disponible. L'honorable Sean Fraser a été élu pour la première fois député de Nova-Centre en 2015. Il a précédemment exercé les fonctions de ministre de l'Immigration. Il est originaire de la Nouvelle Écosse.

Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL)

Compte tenu des défis liés à cette initiative, la date limite de présentation des demandes a été reportée du vendredi 18 août au vendredi 29 septembre pour les petites collectivités rurales, nordiques et autochtones qui ont présenté des demandes provisoires dans le portail de la SCHL. En date du 16 août, la SCHL avait reçu 4 applications provenant du milieu autochtone du Québec.

Programme canadien pour les logements abordables plus verts (PCLAV)

Globalement, ce programme est ambitieux et mieux adapté pour les logements collectifs. La popularité sur réserve est mitigée pour l'instant. Dans le cadre de la première fenêtre d'application, seulement un organisme autochtone du Québec a soumis une demande. Une deuxième fenêtre se présentera cet automne (15 septembre au 15 décembre). Nous travaillons avec quelques communautés sur des opportunités.

Logement des Autochtones en milieux urbain, rural et nordique (U.R.N.)

Un premier rapport a été produit après la rencontre de Montréal en mars dernier. Pour donner suite aux commentaires reçus, une mise à jour du rapport est prévue sous peu. La rencontre du 12 septembre en logement permettra une diffusion plus importante des résultats et des prochaines étapes.

Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones

Il est encore possible de soumettre une demande sous cette initiative. Normalement, la fenêtre pour recevoir les demandes est la fin mars 2024 afin de permettre la construction au cours des deux années subséquentes (fin : mars 2026). Pour l'instant, les dossiers actifs au Québec sont en milieu urbain. Depuis le début de l'initiative, un total de 33 projets ont été approuvés à l'échelle du pays.

Initiative de création rapide de logement (ICRL)

Les annonces ont été faites au début du mois de juillet. Les demandes ont dépassé les 5G\$. Au total, les projets de 6 communautés du Québec ont été approuvés. Nous explorons les options pour les dossiers non sélectionnés. À noter que 2 projets autochtones hors réserve ont également été supportés.

Programme régulier - Article 95

L'allocation 2023-2024 a été fortement impactée par l'augmentation du taux d'intérêt, l'augmentation des coûts de construction et la diminution de 20 % du budget. Au total, 12 communautés non conventionnées admissibles ont reçu une allocation, et 50 % de celles-ci ont reçu une allocation de 2 unités ou plus. Un total de 31 unités a été alloué (22 aux communautés non conventionnées et 9 aux communautés conventionnées). La date limite pour soumettre une demande est le 14 octobre 2023.

La SCHL a entrepris une démarche afin de régulariser plusieurs dossiers en suspens. Un total de 36 dossiers avaient été identifiés, pour 101 unités, pour lesquels aucune avance n'avait été faite 18 mois après leur approbation. De ce nombre, 9 dossiers (32 unités) sont résolus, 3 dossiers annulés et 24 dossiers en cours de réalisation ou terminés. Seulement 4 dossiers sont en attente pour la Garantie d'emprunt ministérielle.

Remarques :

- Depuis quelques années, avant même la pandémie, les dossiers se sont significativement accumulés. Depuis environ un an, la SCHL travaille activement, et en collaboration avec les communautés, afin de régulariser les dossiers en retard, tant au niveau de la rénovation, que de l'Article 95. Devant l'ampleur des

besoins en logement, les nouveaux engagements doivent être livrés dans des délais raisonnables et adaptés aux différents contextes. Conséquemment, des suivis plus rigoureux seront effectués dorénavant pour la livraison des dossiers engagés.

- Dans le contexte de la pandémie, la SCHL avait cessé la pratique de suspendre les subventions sous le programme de l'Article 95. Cette pratique a été réactivée.

Formation sur les compétences pour les Autochtones

Cette initiative a été gérée par une équipe dédiée au développement des capacités indépendante de celle qui livre les programmes en logement. De l'enveloppe budgétaire de 1,86M\$, le Québec a obtenu 216k\$.

Services aux Autochtones Canada (SAC)

DGSPNI :

Nouvelles en ressources humaines

Depuis le 31 juillet 2023, Madame Martine Tanguay s'est jointe à l'équipe de gestion de la DGSPNI à titre de directrice exécutive régionale pour la région du Québec. Madame Tanguay est originaire de Trois-Pistoles, situé sur les territoires M'ikmaq et Malécite au Québec.

Feux de forêt

En réponse aux urgences de feux de forêt, les services de santé publique et environnementale et l'équipe de contrôle et de gestion des maladies transmissibles, en collaboration avec W8banaki (anciennement Grand Conseil de la Nation Waban Aki) ont offert du soutien aux communautés afin de mettre en place des abris communautaires d'air pur et d'offrir un répit aux membres durant les feux de forêt. Des visites terrain avec W8banaki ont été effectuées dans trois communautés : Atikamekw d'Opitciwan, la Nation Anishnabe du Lac Simon ainsi que Kitcisakik.

Opérations régionales :

Nouvelles en ressources humaines


Caroline Garon a été confirmée dans le poste de directrice générale régionale (DGR) et Nathalie Turgeon dans celui de DGR déléguée. Monsieur Gérard Raharolahy occupe le poste de directeur, Terres et Développement économique, ancienne position de madame Turgeon. Partage d'une triste nouvelle qu'est le décès soudain de Pascal Héon, qui occupait un poste de gestionnaire au secteur de l'éducation, décédé en juillet 2023 dans la tragédie de Rivière Éternité.

Mise à jour sur les feux de forêt

L'ampleur des feux de forêt au Québec en 2023 est historique, impactant fortement les communautés autochtones du nord du Québec. Heureusement, on ne dénombre actuellement aucune perte de vie ou matérielle, malgré des impacts au niveau économique, par exemple aux pourvoiries, qui ont vu leur achalandage diminuer. Au moment d'écrire ces lignes, des feux demeurent en activité, dont le feu 602, qui a forcé l'évacuation de la population vulnérable de la communauté crie de Wemindji, accueillie par la communauté de Chisasibi.

L'implication des nombreux partenaires est à souligner pour soutenir les efforts à tous les niveaux au sein des PN impactées. Pour n'en nommer que quelques-uns : W8banaki, la SOPFEU, la Croix-Rouge, le Cree Health Board et le ministère de la Sécurité publique du Québec.

À titre de mesure d'aide financière d'urgence, SAC, via le Programme d'aide à la gestion des urgences, a versé aux communautés impactées une avance de 1 500 \$ par résidence principale évacuée. Le traitement des réclamations et du suivi de cette avance est déjà enclenché et se poursuivra dans les prochains mois.

 *Compte tenu de la situation des feux de forêt qui perdure au niveau des communautés crie, la SCHL a actuellement suspendu certaines démarches administratives internes et assoupli certains délais. (P. Bélanger)
Même si la situation des feux de forêt s'amenuise, les opérations pourraient être chamboulées pendant plusieurs mois. Par exemple, au niveau de l'approvisionnement ou la disponibilité de la main-d'œuvre. Invitation à se garder informés à cet égard. (P. Bélanger)*

Vérification de programmes du Bureau de la Vérificatrice générale du Canada (BVG) : Mesures d'urgence et logement

Concernant les mesures d'urgence, l'exercice de vérification s'est déroulé sur quelques mois, duquel a découlé un rapport avec des recommandations, dont les principales sont : travailler avec les PN à une meilleure planification financière pour les volets Préparation et Atténuation des risques; mise à jour des plans de gestion des urgences au niveau des communautés; mettre en place des postes de coordonnateurs en mesures d'urgence; assurer une meilleure coordination avec le gouvernement du Québec, ainsi qu'avoir une planification de projets comportant des mesures en atténuation structurelle. La majorité de ces recommandations sont en cours de mise en œuvre dans la région.

Concernant les infrastructures et le logement, l'exercice couvre la période de 2019 à 2023. La DGSPNI et la SCHL sont entre autres impliquées. La collecte d'information est toujours en cours et le dépôt d'un rapport au Parlement est prévu pour mars 2024. Il n'y a pas d'enjeu particulier à souligner dans le déroulement actuel du processus.

Mise à jour sur le logement

Le financement régional en logement des années 2025-2026 et 2026-2027 a été confirmé. Il représente 53,8M\$ et 60,9M\$ respectivement, soit 9,4 % de l'enveloppe nationale (comparable aux années antérieures). A noter que le bureau national conserve une réserve distincte de 6M\$/an pour des projets en renforcement des capacités et pour la question de réforme en logement.

Une rencontre nationale du secteur logement, interpellant tout le personnel des régions et du national impliqué dans ce dossier, est en préparation pour cet automne. Bien que l'ordre du jour ne soit pas disponible actuellement, des sujets liés à la transition vers les plans de gestion en habitation ou la modernisation des infrastructures seront certainement abordés.

Lignes directrices sur le logement temporaire

En réponse à l'exacerbation du nombre de demandes de soutien financier par les communautés pour l'acquisition de logements temporaires (style roulotte de chantier), SAC a souhaité définir et encadrer son champ d'intervention puisqu'il s'agit d'un type d'hébergement dont le manque de durabilité est démontré.

Les différents secteurs de SAC impliqués ont dorénavant accès à une ligne directrice régionale interne qui encadre ce type de financement. Une présentation par André Dansereau est à l'agenda.

Cette ligne directrice a été rédigée dans l'esprit d'encourager les communautés à faire une meilleure planification de leurs besoins et à considérer des solutions en habitation durables, comme le logement permanent avec modules préfabriqués. Cette option a été favorisée par la communauté des Algonquins du Lac Barrière dans sa demande de financement pour du logement temporaire pour 6 unités préfabriquées afin de loger des familles en situation d'itinérance. Ce projet est en cours de réalisation, bien que ralenti par certains enjeux.

Termes de référence pour le Fonds commun en infrastructures (FCI)

Le FCI a été mis en place en 2017 en partenariat avec la SÉDAC. L'utilisation du FCI est grandissante et les résultats sont concluants. Ainsi, des termes de référence ont été rédigés, qui encadrent le processus, les modalités, les rôles et responsabilités. Une présentation par André Dansereau est à l'agenda.

Sessions de discussion exploratoires avec les PN

La région est impliquée dans l'organisation de quatre sessions de discussion exploratoires auprès des communautés, qui devront être réalisées dans un calendrier ambitieux de décembre 2023. Elles concernent a) la législation sur l'eau potable et les eaux usées; b) le protocole concernant les systèmes centralisés d'eau potable; c) la modernisation des infrastructures et d) la politique fédérale d'appel d'offres. Voir Point 8 de ce document pour une proposition pour chaque session.

Dossier enfance-famille

L'ordonnance du Tribunal canadien des droits de la personne 41 (TCDP41) contient des dispositions pour que SAC finance l'achat et la construction d'immobilisations pour la prestation de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations ou pour la prestation de services en vertu du Principe de Jordan. Pour les services à l'enfance et à la famille, 32 projets ont été présentés, totalisant 24M\$. Ces projets sont de tous acabits, tels que maisons des jeunes, centres jeunesse, logements pour professionnels associés au dossier enfance-famille, espaces pour bureaux administratifs ou maisons familiales. Pour le Principe de Jordan, 12 projets ont été soumis

cette année, pour un total de 30M\$. De ces projets, 2 étaient non admissibles, 4 ont été annulés à la demande de la communauté et 6 sont en analyse.

Abolition de la Politique sur la gestion des manquements

Trois communautés étaient sous cette politique. Avec l'abolition de la politique vient l'abolition du financement, qui était souvent utilisé pour l'embauche d'une ressource experte. Des plans de transition sont en préparation pour les communautés touchées.



La mise en place de plans de transition est une bonne idée car elle pourrait mener vers de bonnes pratiques, telles que l'embauche volontaire d'un cogestionnaire, même si une communauté n'est pas dans un statut de cogestion obligatoire. (G. Latouche)

Projets de mise aux normes de casernes incendie

Deux communautés, soit les Atikamekw de Wemotaci et la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, ont reçu confirmation de financement pour la construction de casernes répondant aux nouvelles normes provinciales.

5. Présentation sur le fonds commun en infrastructures

André Dansereau présente l'approche régionale, la structure et le survol des opérations du Fonds commun en infrastructures (FCI), en place depuis 2017 et mis en œuvre en partenariat avec la SÉDAC.

Objectifs principaux du FCI :

1. Soutenir les engagements du gouvernement du Canada envers la Stratégie régionale sur le logement et l'infrastructure.
2. Permettre la centralisation et la combinaison de diverses sources de financement pour optimiser l'assistance financière.
3. Arrimer le financement au cycle de mise en œuvre du projet en donnant un accès en continu et en temps opportun aux sources de financement.

Des termes de référence ont été rédigés, qui encadrent le processus, les définitions, les modalités générales ainsi que les rôles et responsabilités. À ceci se greffe les cadres de responsabilités et de gestion, qui définissent les modalités spécifiques à chaque activité ou volet du FCI. Ces cadres sont malléables et évolutifs et permettront au FCI d'intégrer de nouveaux contributeurs, de nouvelles sources de financement ou d'encadrer de nouvelles activités.

Les activités suivantes sont actuellement intégrées au FCI : prolongement des infrastructures résidentielles; écoles; logement (projets de viabilisation de lots et construction de l'Initiative logement) ainsi que l'Initiative de mise de fonds en auto-garantie de prêt (IMFAP) de la SÉDAC.



-Lorsque l'approbation finale des termes de références sera obtenue, ceux-ci seront traduits et partagés aux membres du CRTL.

-Les fonds de SAC injectés au FCI sont associés à une planification, ce qui évite qu'ils demeurent inutilisés et s'accumulent. Ainsi, plus nous aurons accès à des planifications des communautés, plus régionalement parlant, nous serons en mesure de mieux supporter les besoins avec un accès en continu et en temps opportun à la source de financement.

- *Un bon nombre de représentations ont été faites dans différents secteurs de l'administration centrale, qui a questionné mais aussi félicité une telle approche. Celle-ci pourrait éventuellement être répliquée, et ce via notre partenaire SÉDAC, qui travaille avec des organismes similaires pour évaluer les possibilités de mettre en place des fonds semblables dans d'autres régions.*
- *Dans une optique de prise en charge éventuelle, il serait bien sûr souhaitable qu'éventuellement d'autres contributeurs pourvoient le FCI avec de nouvelles sources de financement (en développant leur cadre de responsabilité et de gestion). Le ministère appuierait ces démarches, mais n'est pas instigateur de trouver de nouveaux contributeurs.*

Ajournement à 16h05 de la Partie 1 de la rencontre

Partie 2 – Mercredi le 23 août – 13h à 15h45

Introduction

Ouverture de la seconde partie de la rencontre par Johanne Verville, avec retour sur les points saillants de la Partie 1 et présentation des sujets de l'ordre du jour de la Partie 2.

6. Présentation sur la modernisation des infrastructures des Premières Nations

Présentation faite par SAC-national : Jessica Gordon, Shawn Nicholson, Adam Rhyndress et Aline Neves.

SAC travaille dans une approche de dialogue avec les partenaires des PN par l'élaboration d'une stratégie visant à moderniser les programmes d'infrastructures de SAC. La présentation vise à exposer des idées, méthodes et approches qui pourraient favoriser la modernisation. Les commentaires et avis des partenaires des PN sur ces approches recueillis dans les diverses représentations à venir influenceront la façon d'aborder le dossier.

Sommairement, les idées et approches exploratoires sont :

- Politiques et programmes : alignement des programmes cloisonnés pour faciliter des approches alternatives d'investissement dans l'infrastructure qui permettent de progresser vers un flux de financement prévisible, durable, suffisant et flexible pour les communautés.
- Outils financiers : exploration de la monétisation, de la gestion du cycle de vie des actifs et d'autres outils financiers flexibles.
- Point de contact unique pour le financement de l'infrastructure.

Prochaines étapes : SAC-national vise la poursuite des discussions relatives à la modernisation des infrastructures avec les partenaires des PN ainsi que dans la région. Ainsi, des séances d'une journée seront organisées au cours de l'automne. Il serait souhaitable que ces discussions soient terminées d'ici décembre.

Une période d'échanges suit la présentation, permettant à SAC-national de recueillir les visions, positions, idées, opinions et questions sur les différentes approches présentées. Sommairement, les membres s'expriment sur l'importance de :

- rattacher toute initiative de réforme, de modernisation et de transfert de services, avec un **financement en amont, suffisant, prévisible et récurrent aux communautés** (qui ne soit pas basé sur les enveloppes de financement actuelles). À cet égard, le chef Haymond apporte spécifiquement la question à savoir si cette initiative sera liée à une augmentation du budget régulier alloué aux PN.
- de ne pas perdre de vue la cible, qui est de réduire les écarts en infrastructure avec des **moyens concrets avec lesquels les PN pourront adhérer et prospérer**. Peu importe les moyens utilisés, il faudra **accompagner et supporter** les PN dans la transition, pour l'atteinte de résultats.
- de considérer les **résultats de ce qui a été fait jusqu'à maintenant** dans différents projets pilotes menés à travers le pays;
- de s'assurer de bien cerner les **particularités des communautés et de considérer qu'elles ne sont pas toutes à la même place sur le continuum de l'habitation**;
- d'engager/poursuivre le dialogue avec les instances fédérales impliquées dans l'infrastructure des PN pour **faciliter les arrimages, les partenariats et la création de leviers de financement**.



Après le départ des invités, il est proposé aux membres coordonnateurs que le CRTL-Co puisse offrir sa disponibilité auprès de SAC-national pour des besoins d'information ou de discussions plus techniques ou alimenter sur les réalités terrain des communautés du Québec. Aucune objection des membres coordonnateurs, mais il est recommandé que le CRTL-Co soit en soutien uniquement après les sessions de discussion à tenir avec les PN.

7. Tenue de sessions de discussion exploratoires à l'automne 2023

Quatre sessions de discussion exploratoires sont à tenir cet automne pour aborder les sujets suivants et il faut déterminer les tribunes et clientèle pour chacune. Il est convenu :

- a) **Législation sur l'eau potable et les eaux usées** : aucune session à tenir, une lettre de l'APNQL a été acheminée à la ministre Hadju.

- b) **Protocole concernant les systèmes centralisés d'eau potable** : à discuter avec les conseils tribaux et les formateurs itinérants en eau.
- c) **Modernisation des infrastructures** : l'agenda des 27 et 28 septembre de la rencontre des chefs est complet, mais il est proposé que le Chef Haymond amène le sujet durant la rencontre, si l'opportunité se présente, afin de mentionner qu'il a assisté à une présentation sur le sujet et qu'il serait pertinent que ce sujet soit amené à la Table des Chefs. Ainsi, l'APNQL pourrait potentiellement aider à la tenue d'une rencontre spéciale virtuelle.
- d) **Politique fédérale d'appel d'offres** : à discuter avec les conseils tribaux et le personnel technique.

8. Présentation des lignes directrices sur le logement temporaire

André Dansereau présente la ligne directrice interne développée sur le logement temporaire prioritaire ou pour fins d'urgence. Le logement temporaire ici abordé se définit comme un logement nécessaire pour répondre à un besoin immédiat et prioritaire. Il est distinct du logement temporaire nécessaire pour les besoins réguliers.

Les objectifs principaux sont :

- De permettre, à SAC-Région du Québec, une approche harmonisée et uniforme au sein des différents intervenants internes (direction des infrastructures, direction des partenariats éducatifs et DGSPNI) pour le traitement des demandes des communautés des PN pour ce type d'habitation.
- D'assurer temporairement la santé et la sécurité des occupants des logements sur réserve en attendant une solution permanente.

Essentiellement, les lignes directrices permettent de a) préciser les conditions d'admissibilité à l'assistance financière pour du logement temporaire ou pour fins d'urgence, b) préciser la typologie des logements admissibles ainsi que c) préciser les dépenses admissibles et inadmissibles.

9. Contenu de la rencontre régionale sur le logement 2023

La rencontre est déjà bien planifiée. Comme une tenue en deux temps, soit une première partie en virtuel, suivie d'une rencontre présentielle, avait donné des résultats positifs en 2022, le format est répliqué en 2023.

Volet informatif (virtuel) : demi-journée 12 septembre 2023 :

- Mise à jour par les trois partenaires (60 minutes : 10-15 minutes par partenaire + période de questions)
- Rapport de l'APNQL « 20 ans plus tard » (APNQL) = préparer le terrain pour la rencontre de novembre (30 minutes)
- Stratégie U.R.N. (SCHL) (60 minutes)
- Annonce de la rencontre de novembre

Logistique : Convocation envoyée. Animation : CSPNÉA; Traduction simultanée réservée et prise de notes confirmée.



- *Pour réflexion : Pertinence d'inviter un représentant de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour une mise à jour sur le logement, compte tenu de la confirmation de participation de communautés crie à la rencontre. (N. Spénard).*
- *Au point Rapport APNQL « 20 ans plus tard », il pourrait aussi être pertinent de s'intéresser aux nouveaux défis qui surgissent (p. ex. au niveau de la propriété privée) et qui ne sont pas les mêmes qu'il y a 20 ans. (J.-F. Samuel).*

Volet présentiel : 21 novembre : APNQL + 22 novembre : rencontre de la CoPH

Contenu préliminaire :

- Centre d'expertise en littératie financière et habitation (lancement)
- Atelier : Changements climatiques et logement des PN (IDDPNQL)
- Centre de transformation du logement communautaire (CTLC)
- Constats et atelier sur les enjeux persistants et nouveaux enjeux en logement : Rapport de l'APNQL « 20 ans plus tard »
- Graduation de la cohorte #6 de l'AEC en gestion de l'habitation

- Témoignages par les Premières Nations (possiblement dans la journée de la CoPH)

Logistique : Convocation à venir après le 12 septembre. Lieu : Château Bonne Entente, ville de Québec; Animation des deux jours : CSPNÉA; traduction simultanée réservée et prise de notes confirmée



- Chef Haymond suggère l'ajout d'une plage à l'agenda où il présentera l'Initiative Yānonhchia'.
- Valider si la présence des partenaires est souhaitée pour la journée de la CoPH ou le format « in-camera » est envisagé.
- Pour le 21 novembre, suggestion d'inclure un espace kiosque dans le hall pour permettre aux communautés de venir discuter avec les partenaires SAC et SCHL (N. Spénard)
- Dans les témoignages des Premières Nations, suggestion d'un témoignage sur Stages Jeunes (J.-F. Samuel). Évaluer s'il pourrait être intéressant que ce témoignage soit fait en ouverture de la graduation de la cohorte #6 (J. Verville).
- À titre d'information, la possibilité d'une rencontre CDEPNQL-SÉDAC et Formateurs itinérants en habitation est explorée pour le 23 novembre. Elle viserait des échanges sur l'arrimage des services et de mesures de soutien aux agents d'habitation (A. Dansereau).

10. Prochaine parution du bulletin Écho de l'habitation et sondage

La préparation de la prochaine édition du bulletin est en cours, pour une parution souhaitée d'ici la fin octobre 2023. La SCHL profiterait de la tenue de la rencontre régionale sur le logement en novembre pour administrer un sondage sur le bulletin, et ce afin de confirmer si les efforts sont bien ciblés et si le bulletin répond aux attentes du public cible. Les résultats du sondage seront présentés à la rencontre du CRTL de l'hiver 2024.

Contenu préliminaire du bulletin d'octobre 2023 :

- Rapport annuel du CRTL.
- SCHL : Allocations A95 et rénovations + rappel sur les programmes en cours
- SAC : Mise à jour sur le logement
- Histoire à succès : Stages Jeunes – Témoignage de Danielle St-Onge
- Le coin des partenaires : Capsule du Centre de littératie financière (à confirmer)
- Rencontre régionale de l'APNQL : résumé de la rencontre de septembre et rappel pour celle de novembre



- Suggestion d'ajouter un encadré dans le bulletin pour annoncer le sondage. (J.-F. Samuel)

11. Prochaine rencontre : dates et format

La prochaine rencontre sera coordonnée par la SCHL.

Possiblement en fin janvier-début février 2024, en format deux demi-journées virtuelles.

Il est convenu que le CRTL-Co en discute et fasse une proposition pour un choix de dates, en considérant les événements à venir et l'ampleur des sujets à traiter.

La rencontre est ajournée à 15h45.